Monsieur Le Président du Tribunal Administratif

Collectif des salariés de SMPP SOGEBA. Télécopie : 43 17 18

sogeba@mail.pf

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

1 8 AOUT 2011

DOSSIER no. JUNIO

Objet: Demande en référé-provision pour SMPP SOGEBA du 25 Octobre 2010.

## Monsieur Le Président du Tribunal Administratif,

Nous soussignés, représentant du collectif des salariés de notre société SMPP SOGEBA, solidaires de notre employeur; et comme suite aux articles parus dans la presse lors du départ de votre prédécesseur et de votre arrivée, qui qualifient votre tribunal de plus rapide de France, ne comprenons pas la lenteur du jugement en référé-provision pour SMPP SOGEBA du 25 Octobre 2010.

En effet depuis près de 10 mois aujourd'hui, nous attendons le versement d'une provision qui nous permettait d'attendre le jugement sur le fond, non pas comme depuis 1 mois devant les grilles de La Présidence mais sur nos chantiers dont les clients s'impatientent de notre retour.

Le Président TEMARU dans son dernier communiqué reconnait à minima 440 Millions d'indemnité suivant ses conclusions que nous avons contesté en son temps, cette somme versée en provision nous permettrait de payer nos salaires et nous remettre au travail.

Par ailleurs, nous avons constaté hier la rapidité du tribunal à condamner notre employeur à la demande du représentant de CSTP FO qui a berné les salariés de SMPP SOGEBA en leur faisant de fausses promesses monnayées 300 fcp à charge de salariés non payés.

Ces pratiques ne font que renforcer notre sentiment d'injustice , mais nous restons ,malgré tout , mobilisés et à l'écoute d'une décision de votre part.

Veuillez agréer, Monsieur Le Président du Tribunal Administratif, l'expression de notre profond respect.

Maeva LAMBERT (représentante cadres 78 72 18 ) Ralph TAAVIRI (représentant ouvriers 33 01 90)